

PREAVIS MUNICIPAL 03/2023

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce

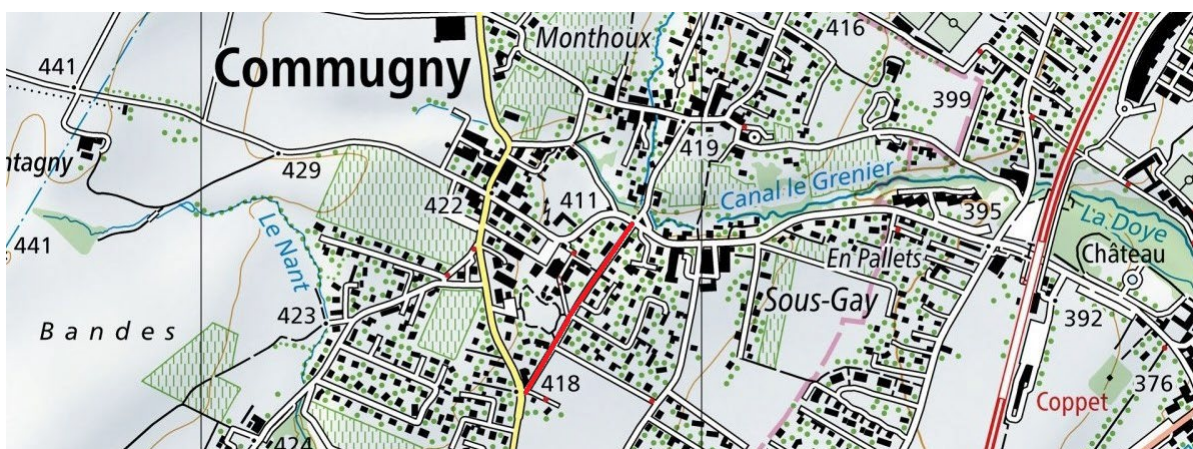
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité de Commugny souhaite poursuivre le projet de mise en place des recommandations des plans des circulations et déplacements de la Commune permettant de renforcer et d'identifier les aménagements pour les mobilités douces et les modérations de trafic sur ces différentes routes.

La Vy-des-Mores est un axe atypique du réseau routier de Commugny, s'agissant d'un barreau horizontal allant de la route de Genève (RC2), côté Mies-Tannay, jusqu'au barreau vertical de la route de Coppet (RC6). Cet axe est un axe de transit local pour le trafic régional entre les Communes de Terre Sainte et les différentes infrastructures publiques telles que le Collège des Rojalets. Il est marqué par un trafic de transit relativement important. Cette route est identifiée comme un axe devant faire l'objet de mesures de modération de trafic et de sécurisation des piétons. Elle permet également de desservir la zone scolaire et le Parc Marguerite situés au cœur du village.

Ces différents éléments ont conduit la Municipalité à mener des réflexions sur une réfection complète de la route avec la mise en place d'aménagements de modération et de continuité piétonne pour les mobilités douces en intégrant une part importante d'aménagements paysagers.



2. SITUATION ACTUELLE

La réalisation de carottes et de mesures de déflexion ont permis d'effectuer une analyse de l'état structurel de la chaussée. Il en ressort que la composition de la route est relativement hétéroclite, montrant plusieurs zones de fissurations moyennes et de nombreuses réparations avec fouille. Elle montre également une fatigue générale de l'intégralité des couches de revêtement bitumineux. La fondation semble toutefois bonne et ne nécessite pas de renforcement.

D'un point de vue du gabarit, trois séquences sont identifiées :

La première, la **plus à l'Ouest**, est composée d'une route relativement étroite, d'un gabarit de 4,20m, bordée côté Jura par un trottoir franchissable et séparée de la chaussée par un double rang de pavés d'une largeur d'1,50m en moyenne.

La deuxième dite **zone centrale**, au droit du Parc Marguerite et la zone de stationnement de l'école, où le gabarit de la chaussée est de l'ordre 6m. Signalons encore sur ce secteur, le débouché de deux chemins privés, le chemin Oche-Marchand et le chemin Petite Oche. Nous trouvons également une zone de stationnement à sens unique qui est séparée de la chaussée par une bande de verdure, offrant 8 places de stationnement et des places pour les motos. A l'Ouest du parking, une zone d'arrêt de bus pour les transports scolaires, en baignoire, est réalisée de manière très en recul du bord de chaussée, rendant cette zone difficilement utilisable par les bus. Une seconde zone de stationnement le long de la chaussée, le long du parking souterrain côté Est, offre 9 places de stationnement à même le trottoir, entrecoupées par des platanes. Cette portion de la Vy-des-Mores est marquée par un manque de continuité des trottoirs, qui s'interrompent à plusieurs endroits, notamment au droit des accès. Les piétons doivent cheminer à travers le parking sur les zones de circulation.

La troisième, **portion Est**, côté route de Coppet, qui offre une chaussée d'un gabarit de 5m à 5,20m, bordée côté Jura d'un trottoir franchissable séparé de la chaussée par un double rang de pavés d'un gabarit de l'ordre d'1,70m.

Il est à signaler qu'aucun aménagement piétonnier n'est existant côté Lac, et que d'une manière générale, c'est le seul axe routier de la Commune où l'on note déjà la présence et la mise en place de plantations et de zones de verdure.

3. OBJECTIFS

Le projet présenté ci-après et sur les plans annexés, a été développé afin de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité :

- Renforcer et sécuriser le cheminement des piétons le long de la Vy-des-Mores ;
- Renforcer et mettre en place des continuités piétonnes entre la RC2 et la RC6 ;
- Réfectionner la chaussée sur son intégralité de manière durable ;
- Modérer et abaisser la vitesse des véhicules sur l'entier de l'axe Vy-des-Mores ;
- Requalifier l'axe Vy-des-Mores dans un objectif de mise en place d'une zone 30km/h ;
- Mettre en place des aménagements paysagers de qualité, notamment la mise en valeur du Parc Marguerite et une lutte contre les îlots de chaleur ;
- Renforcer la biodiversité.

4. PROJET

MESURES CONSTRUCTIVES – GENERALITES

Le projet a été développé de concert avec l'Atelier du Paysage, architecte-paysagiste et urbaniste. Les différents aménagements, séquences et végétalisations prévues, sont décrits de manière plus détaillée dans le document en annexe A. Il ressort de ce concept qui guide également les aménagements routiers, la mise en place de 3 séquences ; 2 séquences d'approche de part et d'autre, une côté route de Genève et une côté route de Coppet, ainsi qu'une séquence centrale.

Dans la séquence centrale, les cheminements piétonniers seront réalisés avec un revêtement différencié de type béton désactivé, marquant ainsi une différenciation avec la chaussée qui sera constituée d'un enrobé dit classique.

ZONE 30

En accord avec les Autorités cantonales, le projet a été développé pour répondre aux exigences d'une zone 30 km/h. La volonté municipale est de passer cet axe à 30 km/h à la suite des travaux de requalification. Le projet et la signalisation intègrent déjà ces exigences.

SEQUENCE D'APPROCHE CÔTÉ ROUTE DE GENEVE

La séquence qui va de la RC2, route de Genève jusqu'au droit du chemin des Voirons, est réaménagée dans le gabarit existant, les emprises étant difficiles à réaliser côté Jura et le projet étant bordé côté Lac par une zone agricole.

La chaussée est maintenue à son gabarit actuel de 4,20m. L'entrée dans la zone 30 sera marquée par la mise en place d'un totem réduisant quelque peu la chaussée à cet endroit-là.

Le trottoir est maintenu dans le gabarit actuel par une réfection complète et par la mise en place d'un double rang de pavés avec une déclivité de l'ordre de 2-3cm permettant le franchissement pour le croisement des véhicules. Afin de limiter la vitesse, sécuriser les piétons et s'assurer que les véhicules n'empruntent pas le trottoir de manière trop facile, des pôles cônes seront rajoutés à intervalle régulier, permettant ainsi un empiètement sur le trottoir pour les mouvements de croisement à la vitesse adaptée.

Côté Lac, le bord de route sera délimité par une bordure en granit chanfreinée permettant la récolte et le guidage de l'eau sans entraver l'accessibilité à la zone agricole.

Afin de marquer la fin de la séquence d'approche et de sécuriser le débouché du chemin des Voirons qui accueille également des mobilités douces, un premier élément de modération sous forme d'un plateau surélevé est prévu dans la zone du carrefour. Ce dernier sera réalisé avec une déclivité de l'ordre de 7cm, représentant une rupture de pente de maximum 5% et permettant le franchissement par les véhicules de transports scolaires. Ce seuil permet de marquer une différence avec la chaussée, favorisant ainsi la perméabilité entre le chemin des Voirons et les cheminements piétonniers situés côté Jura.

SEQUENCE CENTRALE

La séquence centrale a été pensée non seulement en termes de réaménagements routiers mais également en termes de réaménagements de la zone de transition entre le Parc Marguerite et le domaine public, en repensant l'intégralité de la zone de stationnement et en mettant en place un renforcement important des plantations. Les aménagements prévus sont les suivants :

- La mise en place sur cette portion côté Jura d'un cheminement pour la mobilité douce d'un gabarit de 2,50m séparé des zones de circulation par une bande de végétation, notamment aux abords du secteur de l'école et du Parc Marguerite.
- Le gabarit de la route est maintenu à 5,20m sur la partie centrale, permettant le croisement d'un véhicule et d'un poids lourd, comprenant les marges de sécurité extérieures sur les zones de verdure.
- Un arrêt de bus scolaire est réalisé au droit de l'arrêt existant. Il est dimensionné pour permettre l'arrêt d'un bus scolaire de grande ou de petite taille, sans entraver la circulation.
- Une modération de trafic est réalisée par un rétrécissement latéral au droit du débouché du chemin Oche-Marchand permettant à la fois d'améliorer et de sécuriser la sortie de ce chemin tout en permettant la mise en place d'une zone d'attente pour les piétons du chemin privé souhaitant rejoindre le cheminement piétonnier de l'autre côté. La zone de végétation côté Jura sera aménagée pour permettre le franchissement par les piétons.
- Le parking central existant est totalement réaménagé avec un parking hors circulation réalisé sur la parcelle communale permettant la mise en place de 18 places, dont une place PMR (personnes à mobilité réduite). Les zones de stationnement seront réalisées en matériaux perméables type grille de gazon selon le concept paysager. Des arrivées électriques sont prévues pour de futures bornes de recharge. Le talus et la végétation seront densifiés afin d'offrir un prolongement au Parc Marguerite.
- Le long du Parc Marguerite, la zone de verdure entre le cheminement piétonnier et le cheminement du Parc sera renforcée par la mise en place des plantations basses, buissons et arbres afin de renforcer la notion de barrière naturelle pour les ballons et enfants jouant dans le Parc et pour concentrer les entrées et sorties par les cheminements existants.
- Le cheminement en pavés qui accède au complexe scolaire et communal et qui aboutit aujourd'hui à même le parking, sera réfectionné avec les mêmes matériaux que les trottoirs. Il sera quelque peu déplacé pour optimiser la configuration du parking.
- Sur la zone centrale, il est organisé une placette permettant l'interconnexion de toutes les mobilités douces qui sera bordée sur un côté par des places de stationnement pour les vélos et trottinettes en revêtement perméable de type argile ou calcaire.
- Du mobilier urbain sera mis en place afin de servir de barrière naturelle empêchant les trajectoires menant directement sur la route. Ce dernier pourra être déplacé pour permettre l'accès à des véhicules d'entretien au Parc Marguerite ou à des poids lourds pour des livraisons, voire même pour la mise en place de cantines ou d'autres infrastructures pour des manifestations ponctuelles.
- La zone de stationnement à l'Est est remaniée par la mise en place de quatre nouvelles places latérales réalisées en matériaux perméables (grilles de gazon), entrecoupées de zones de plantations.
- Une seconde placette est réaménagée au droit de l'accès au parking souterrain du n°4 qui abrite une bonne partie des équipements de la voirie, permettant ainsi d'intégrer la future zone de dépôt prévue sur cette parcelle.

ZONE D'APPROCHE CÔTÉ ROUTE DE COPPET

Le trottoir est réalisé dans le gabarit actuel. Il est délimité de la route par un double rang de pavés avec une déclivité de 2 à 3cm. Sur la portion entre les deux cheminements piétonniers, au droit des jardins potagers, le gabarit du trottoir actuellement d'1,50m sera porté à 1,70m sur ce secteur afin d'offrir une similitude avec les trottoirs de part et d'autre. De manière similaire à l'autre zone d'approche, des pôles cônes sont ajoutés le long du trottoir semi-franchissable à intervalle régulier afin que les franchissements du trottoir pour les mouvements de croisement se fassent à vitesse adaptée et pour empêcher de rouler de manière continue sur le trottoir.

Deux cheminements piétonniers, en provenance du côté Jura, aboutissent sur le trottoir après une série de marches. La sécurisation de ces deux débouchés est assurée par la mise en place de barrières et chicanes en amont des escaliers afin d'éviter des vitesses excessives à proximité de ce dernier. Des pôles cônes sont rajoutés en bas de manière complémentaire, pour renforcer le marquage visuel du bord du trottoir et éviter le passage des véhicules dans ces zones sensibles.

La perception du carrefour avec la route de Coppet n'est pas toujours évidente pour les usagers de la Vy-des-Mores, il est constaté de nombreux coulages de stop, Afin de renforcer cette perception et de baisser les vitesses avant la zone du carrefour, il est prévu la réalisation d'une demi-rampe de seuil.

REFECTION DE LA ROUTE

L'analyse réalisée par le laboratoire *Infralab* a fait ressortir une très grande hétérogénéité entre les différentes couches et épaisseurs de la route ainsi qu'une fatigue générale des différentes couches du revêtement bitumineux, la route étant composée en moyenne de 14cm d'enrobé.

Le projet prévoit donc une réfection complète de l'intégralité des couches de revêtement. Le remplacement se fera par une première couche de base de 7cm d'ACT22 S surmontée d'une couche de 4cm d'ACB11 S 50/70 puis d'un tapis de 3cm d'ACMR8 VD choisi pour sa durabilité et ses qualités de tapis phonoabsorbant.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le projet prévoit le remplacement des mâts existants situés côté Jura, par une nouvelle série de luminaires de dernière génération de type LED équipés de modules d'abaissement et pouvant être gérés sur le système de supervision de la Commune.

Pour la zone centrale, au vu de l'importante végétation et du décalage du cheminement piétonnier, l'éclairage sur ce secteur sera complété par la mise en place de bornes de dernière génération LED, permettant un éclairage indirect afin de ne pas être aveuglant.

AUTRES SERVICES

Des contacts ont d'ores et déjà été établis avec les SITSE, Swisscom et la Romande Energie afin de les informer de ces travaux et que ces derniers mettent en conformité leurs services dans le cadre de ce chantier.

EVACUATION DES EAUX CLAIRES

La récolte des eaux claires sera organisée par la mise en place de nouvelles grilles qui seront dirigées sur le réseau existant.

EMPRISES

L'intégralité des aménagements se fait sur le domaine public communal ou sur des parcelles, propriété de la Commune. Les emprises sur la parcelle n° 531 sont déjà existantes et réglées par une servitude inscrite au Registre Foncier. L'emprise sur la parcelle n° 586 est déjà effective mais doit encore être formalisée.

La mise en place d'un important concept paysager avec de nombreuses plantations permet d'améliorer la qualité et la perception du cœur du Village et de renforcer le lien avec le Parc Marguerite tout en offrant des barrières naturelles. La mise en place de ces plantations permettra d'améliorer la biodiversité et contribuera à lutter contre la création des îlots de chaleur.

5. COÛT DES TRAVAUX

Le budget présenté ci-après a été établi par le mandataire de la Commune sur la base du montage des dossiers d'appels d'offres pour la mise en soumission de ce projet et chiffré sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Une mise en soumission sera faite auprès des différents corps de métier conformément à la Loi sur les Marchés Publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

	CHF
Travaux de génie civil – aménagements routiers	646'000.00
Travaux de génie civil – réfection de la chaussée	257'500.00
Aménagements paysagers – mobilier urbain	124'000.00
Mobilier urbain (bancs - supports vélo - bouteroues)	30'000.00
Éclairage	68'700.00
Marquage et signalisation	21'000.00
Sécurité chantier	15'000.00
Honoraires pour étude et DT	113'800.00
Honoraires architecte paysagiste	30'900.00
Travaux géométriques	12'000.00
Divers et imprévus	66'100.00
Total du préavis	1'385'000.00
TVA 8.1 %	112'185.00
Total TTC	1'497'185.00
Total arrondi à TTC	1'497'200.00

6. FINANCEMENT

Le montant sera financé par la trésorerie courante et si nécessaire, concernant les frais de travaux de génie civil, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

7. AMORTISSEMENT

- Amortissement des travaux de génie civil / aménagements routiers: le montant de CHF 698'300.00 sera amorti sur une période de 30 ans.
- Amortissement des travaux de génie civil / réfection de la chaussée : le montant de CHF 278'400.00 sera amorti sur une période de 20 ans.
- Le solde, soit CHF 520'500.00 sera amorti en une seule fois par un prélèvement au fonds « réserve pour projets futurs ».

8. CONCLUSION

Le projet tel que présenté avec la réfection complète de la route et la mise en place du seuil et des pôles cônes, permet l'aménagement d'une future *zone 30* sur ce secteur. La réfection de l'intégralité des couches d'enrobés permet une rénovation durable de la chaussée, d'assurer le fonctionnement de cette route pour le trafic des vingt prochaines années et d'en améliorer les qualités phoniques par la pose du tapis phonoabsorbant.

La mise en place d'un important cheminement mobilité douce de 2,50m et le revêtement différencié pour la séquence centrale, permettra aux différents piétons et mobilités douces de rejoindre la zone du Parc Marguerite, de l'école et de l'UAPE de manière préservée.

La réorganisation du parking permet de sécuriser les conflits avec les zones piétonnes, sans diminuer l'offre existante et en y ajoutant une place PMR.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

9. **DECISION**

La Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 23 mai 2023, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal 03/2023,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Entendu les rapports des Commissions des routes et des finances,
- Décide d'accepter le préavis no 03/2023,
- d'accorder un crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores - modération de trafic – mobilité douce,
- d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante et si nécessaire, concernant les frais de travaux de génie civil, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement,
- d'autoriser la Municipalité à amortir de la manière suivante :
- le montant de CHF 698'300.00 TTC, par le compte 430.3311 sur une période de 30 ans maximum,
 - le montant de CHF 278'400.00 TTC, par le compte 430.3311 sur une période de 20 ans maximum,
 - le montant de CHF 520'500.00 TTC, en une seule fois par le prélèvement au fonds « réserve pour projets futurs », compte 9282.02, via la rubrique 430 du compte de fonctionnement.

Commugny, le 23 mai 2023

La Municipale responsable : Agnès Ansermet

Au nom de la Municipalité

le Syndic

la secrétaire

X. Wohlschlag

N. Sereno-Regis

Rapport sur le préavis municipal n°03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modérations de trafic – mobilité douce

Commugny, le 14 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Routes a été convoquée par le Syndic Monsieur Xavier Wohlschlag, la Municipale Madame Agnès Ansermet ainsi que Monsieur Guy Fritsché du Bureau Bovard & Fritsché SA le 23 mai 2023. La Municipale Madame Natalie Helmers était aussi présente ainsi que la Commission des Routes au complet.

Initialement le projet d'origine était de CHF 1'891'200.00 TTC. Il a été ensuite présenté au Conseil Communal le 8 mars 2023 avec une demande de crédit de CHF 1'768'800.00 TTC. Après un rapport de la Commission des Routes négatif et suite aux commentaires de plusieurs conseillers, la Municipalité a retiré le préavis 03/2023. Elle nous a présenté une version retravaillée le 23 mai 2023 allégée de CHF 271'600.00 TTC, soit CHF 394'000.00 TTC par rapport à la première version.

La Commission des Routes reconnaît l'effort de la Municipalité pour sa nouvelle proposition. Nous retrouvons toujours trois projets, comme dans notre précédent rapport, avec les résultats suivants.

Premier projet et objet principal ;

Les aménagements et rétrécissements latéraux ont été éliminés ainsi que les îlots franchissables. Le revêtement proposé est conforme aux attentes, le tapis phono absorbant paraît être un bon choix pour sa durabilité. Nous pensons que la modération du trafic avec une zone 30 est la bonne solution.

Deuxième projet ;

Comme déjà mentionné dans notre précédent rapport, le nouveau parking n'est pas une nécessité absolue. On peut considérer ceci comme une amélioration de luxe. Cependant le regroupement des travaux du parking, de la route et ceux du SITSE est bonne solution.

Troisième projet ;

Nous estimons toujours que la partie paysagère en lien avec le Parc Marguerite n'est pas du ressort de la Commission des Routes. Les divers honoraires ainsi que le point divers et imprévus sont revus à la baisse, ces diminutions nous semblent plus acceptables

Conclusion

Les membres de la Commission des Routes sont à l'unanimité d'accord avec les travaux prévus pour la route.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Routes, recommande d'accepter le préavis 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce.

Les membres de la Commission des Routes

Alonso Ilona

Kuhn Philippe

Gilliéron Guillaume

Mast Gaëtane

Rapport sur le préavis municipal 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce

Commugny, le 12 juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été invitée à la séance du 23 mai 2023 entre la Municipalité et la Commission des routes. Mr. Fritsché de l'entreprise Bovard & Fritsché était également présent pour expliquer en détail les différences entre le nouveau et l'ancien préavis qui avait été retiré par la Municipalité lors de la séance du 8 mars 2023.

Analyse

Les travaux prévus dans le présent préavis s'inscrivent dans la poursuite du projet de mise en place des recommandations des plans des circulations et déplacements de la Commune et étaient incluses dans le plan d'investissements pour 2023. Tout en maintenant les objectifs attendus en termes de sécurité, modération de trafic et mobilité douce, les coûts pour les travaux ont été réduits de CHF 271'600. La réfection de la Vy-Des-Mores n'entraînera pas de modification au niveau des frais d'exploitation déjà inclus dans les activités usuelles fournies par la voirie, les travaux d'entretien étant plus ou moins identiques à ceux déjà engagés à l'heure actuelle. Il faut également noter que les aménagements de génie civil vont permettre aux SITSE d'entreprendre des travaux d'entretien du réseau. L'investissement proposé inclus des aménagements paysagers qui font partiellement partie du parc Marguerite ainsi que le remplacement de l'éclairage qui aurait de toute façon dû être renouvelé.

Conclusion

Notre Commune dispose des moyens financiers pour financer les charges résultant de ce préavis. Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité des membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 03/2022.

Pour la Commission des finances :

Samantha Kuchárik-Mengotti

Cyrill Schuler

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf